

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension

Mme Stephanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-Dame-de-Grâce

Le 24 mars 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217231079

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc., pour des travaux de réaménagement de l'avenue des Pins entre l'avenue du Parc et le boulevard Saint-Laurent. Dépense totale de 22 323 803,91 \$ (contrat : 18 248 454,04\$ + contingences: 2 004 199,10 \$ + incidences: 2 071 150,77 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 460721 - 8 soumissionnaires. Autoriser un budget de revenus de 528 395,93 \$, taxes incluses (contrat entente : 480 359,94 \$ + contingences : 48 035,99 \$), pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell Canada en vertu de l'entente. Accorder un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour un montant maximal de 427 773,62 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217231079

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc., pour des travaux de réaménagement de l'avenue des Pins entre l'avenue du Parc et le boulevard Saint-Laurent. Dépense totale de 22 323 803,91 \$ (contrat : 18 248 454,04\$ + contingences: 2 004 199,10 \$ + incidences: 2 071 150,77 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 460721 - 8 soumissionnaires. Autoriser un budget de revenus de 528 395,93 \$, taxes incluses (contrat entente : 480 359,94 \$ + contingences : 48 035,99 \$), pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell Canada en vertu de l'entente. Accorder un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour un montant maximal de 427 773,62 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente

À sa séance du 15 février 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 9 mars 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que le projet de l'avenue des Pins porte sur le réaménagement complet de cette artère entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis, divisé en deux lots de travail, soit le lot 1, entre le boulevard Saint-Laurent de la rue Saint-Denis, et le lot 2, objet du présent dossier à la Commission, s'étendant de l'avenue du Parc au boulevard Saint-Laurent. Les interventions prévues incluent la réfection des infrastructures souterraines, qui datent de la fin du XIXe siècle, la reconstruction des trottoirs, l'implantation de voies cyclables

protégées, l'ajout de plantations et le remplacement de l'éclairage et des feux de circulation. Ce projet, complémentaire au projet de réaménagement de l'échangeur Parc/Pins complété en 2008, constitue la phase 1 du projet de réaménagement de l'avenue des Pins. La phase 2, à être réalisée ultérieurement, portera sur le tronçon entre la rue Peel et l'avenue du Parc. Comme la portion du lot 2 située entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Urbain est située dans le site patrimonial du mont Royal, le projet a été présenté au Conseil du Patrimoine le 19 mars 2021 et les commentaires reçus ont été essentiellement intégrés,

L'appel d'offres public a été publié le 15 novembre 2021. Sur vingt-et-un (21) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission et treize (13) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 38 % et 62 %. Parmi les treize (13) qui n'en ont pas déposé, cinq (5) firmes sont connues comme étant sous-traitantes et huit (8) firmes n'ont pas fourni de réponses. Il est à noter qu'à la demande des soumissionnaires, un délai leur a été accordé pour leur permettre de répondre à l'appel d'offres. Quatre (4) addenda mineurs ont par ailleurs été émis. Au terme du processus, le plus bas soumissionnaire conforme s'est vu accorder le contrat d'une valeur de plus de 10 millions de dollars.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur la coordination des présents travaux avec ceux qui ont toujours cours sur le lot 1, ainsi que sur les mesures mises en place pour éviter que les aménagements finalisés ne soient endommagés par les nouveaux travaux. Enfin, le Service a expliqué l'utilité du système AGIR pour assurer l'intégrité des nouveaux aménagements de la Ville, et ce pour une période de 5 ans. Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE217231079 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.